

LES CIMETIERES DE COLLONGES

Par Madame **Marguerite Guély**,

Présidente de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze

Conférence donnée le 27 octobre 2018 dans la salle des mariages de la Mairie de Collonges-la-Rouge, à l'invitation de l'association La Vie Collongeoise



Cliché : La Montagne 6 juin 2017

Lorsque l'on s'écarte du circuit touristique habituel, le long de la grande rue et par la place de l'église, et que l'on s'aventure à l'est, vers le Marchadial et le barry de la Veyrie, on est étonné de se trouver devant un très grand espace vide.

Cet espace est dénommé, depuis des lustres, le cimetière grand. Jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, s'y dressait une sorte de cénotaphe, ou monument funéraire, appelé le Rodoul, remplacé de nos jours par une statue de la Vierge.

Mais de tombes, point.

C'est de cet étonnement devant un espace si grand et si vide, qu'est née l'idée d'étudier les cimetières de Collonges à travers les âges.

I A l'origine de Collonges

Chacun sait que la *curtis coloniensis*, ou domaine de Collonges, est un probable domaine gallo-romain, ou médiéval, dont l'église a été donnée à l'abbaye de Charroux, en Poitou.

Ce domaine, christianisé, avait dû être détaché de la paroisse de Meysac, pour former une paroisse distincte, aux frontières de laquelle, sur le Marchadial, se tenaient les foires.

L'abbaye de Charroux, fondée vers 783, par le comte de Limoges, Roger et son épouse auvergnate, Euphrasie, reçoit des biens en Limousin et en Auvergne. Le comte franc Roger n'est qu'un fonctionnaire nommé par Charlemagne. Les biens que reçoit l'abbaye ne peuvent provenir, en grande partie, que de confiscations sur des aquitains révoltés.

On se rappelle la lutte épique de l'aquitain Waïfre avec Pépin le Bref. Elle se termina, en 768, par la mort de Waïfre et l'édification à Bourges d'un palais carolingien, qui va permettre à Charlemagne, fils de Pépin, de contrôler l'Aquitaine et d'y nommer des comtes.

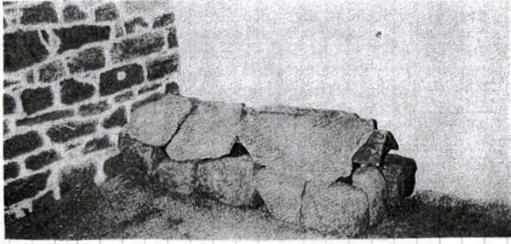
Parmi les partisans de Waïfre, ou de son fils, Hunald, il y a un certain Aganus, qui se trouvait à Turenne, forteresse « munitissima », c'est-à-dire très forte, assiégée par Pépin. Son fils, Lambert Agan, est livré comme otage et restera à la cour du roi carolingien.

Collonges, petit domaine viticole aux portes de Turenne, a dû être confisqué et donné à Charroux. Pépin avait également assiégé, en Auvergne, le château d'Escoraille, et il n'est pas anodin que le bourg de Pleaux, tout proche, figure aussi dans les dons à Charroux.

Un premier cimetière : le Martret

Avant que l'abbaye n'installe à Collonges un prieuré, qui sera uni à Pleaux, s'étendent les siècles obscurs de la christianisation.

Au temps des gallo-romains, les rites funéraires consistaient à incinérer les corps et mettre les cendres dans des urnes, qu'on enfouissait à proximité du domaine, mais pas trop près tout de même, les morts étant capables de revenir... La découverte de ces urnes ne peut être que fortuite, au hasard d'un labour, activité de moins en moins pratiquée, dans une région vouée à l'élevage.



Sarcophage à toit en bâtière,

découvert en 1979, à 2m50 de l'angle sud-est de l'église : corps d'un adolescent, d'un mètre quarante, 5^{ème} – 6^{ème} siècle. Pieds à l'est. D'autres sarcophages du même type, trouvés en 1957 et 1961, près de la porte plate. Actuellement dans le sous-sol de la Maison de la Sirène

On ne sait pas si c'est l'influence des invasions germaniques, ou la christianisation, qui a provoqué un radical changement de coutumes funéraires. En tout cas, à partir de 350 à peu près, les inhumations se font pour les pauvres en pleine terre et pour les plus riches, dans des sarcophages. Alors que les germains se faisaient enterrer avec des objets destinés à les aider à traverser la vie future, les gallo-romains abandonnent cette coutume.

Des nécropoles s'établissent à l'extérieur des lieux habités, souvent sur une colline exposée à l'ouest, près d'une source, ou d'une fontaine. Ces lieux sont souvent appelés Martres, Martyrs ou Martret.

C'est précisément le cas de Collonges : le lieudit Martret est situé sur le chemin qui mène du domaine à la vieille route de crête, qui va vers Argentat à l'est et vers Brive, à l'ouest.

Tel est donc le premier cimetière de Collonges, au temps où les paysans, sans doute des esclaves, étaient restés païens, alors que le propriétaire du domaine était attiré par la nouvelle religion.

La création de la paroisse et l'inhumation « ad sanctos »

Au 7^{ème} ou 8^{ème} siècle, la paroisse de Collonges est constituée : on n'en connaît pas le saint patron et, bien entendu, l'édifice est beaucoup plus petit que l'église actuelle.

A cette époque, les nécropoles en pleine campagne sont abandonnées et l'on commence à inhumer les corps le plus près possible du sanctuaire, où se trouvent, dans bien des cas, les reliques d'un saint martyr, obtenues par le propriétaire du domaine, ou quelque riche donateur.

Ces inhumations sont dites « ad sanctos », le plus près possible du corps vénéré, et, pourquoi pas, dans l'église même.

C'est le cas de sarcophages découverts en 1957, lors des adductions d'eau, en 1961, au moment de l'enfouissement des fils électriques, et finalement en 1979. Ces sarcophages, formés de dalles de grès rouges, et surmontés de lauzes épaisses, formant un toit en bâtière, n'ont malheureusement pas fait l'objet d'une étude archéologique, sauf le dernier, situé auprès de l'église. D'autres ont été trouvés, près de la porte Plate. En 1979, le sarcophage trouvé près de l'église, maintenant installé dans la cave de la Sirène, a été daté de la fin du 4^{ème} siècle au 6^{ème} siècle, ce qui semble précoce, mais correspond tout de même à la création de la paroisse.

Dans les temps qui vont suivre, les inhumations vont se poursuivre tout autour de l'église, à l'emplacement de la halle qui ne voit le jour qu'au 17^{ème} siècle, puis autour ou à proximité de la chapelle saint Maïme ou Maximin (plus tard chapelle des Pénitents).

II Au temps du prieuré

L'abbaye de Charroux est placée sous la protection du Saint Sauveur, comme ses prieurés de Nontron, de Saint Angel et de Pleaux.

En outre, grâce à Charlemagne et à son fils, Louis le Pieux, elle a été dotée d'une quantité de reliques impressionnantes, dont celle de la Sainte Vertu (ou prépuce du Christ), du bois de la Croix et

nombre de reliques de saints, tels que saint Maximin, évêque de Trèves, ou sainte Sigolène, abbesse de Troclar, à moins qu'il ne s'agisse de sainte Ségolène du Poitou.

La tradition veut que les reliques de ces deux saints aient été transportées à Collonges, au temps des invasions normandes, vers 830, puis sans doute reportées à Charroux.

L'abbé Poulbrière, auteur du dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle, n'est pas très fixé sur le saint patron de Collonges. Il parle alors, dans un premier temps, de saint Martin (dit saint Martial, en 1505), puis de saint Pierre.

L'église donnée à Charroux comportait une annexe, appelée Asleux. S'agit-il de la chapelle Saint Maximin, c'est difficile à dire.

Notons seulement que saint Maximin va jouir d'une réputation notable à Collonges. Non seulement il a sa chapelle, mais il a aussi sa fontaine et, de sa croix proche du Barry d'Hautefort Paul Bial¹ nous décrit la procession qui s'y faisait, tous les ans, la veille de l'Ascension. A vrai dire, si cette procession ne remontait qu'à l'époque des Pénitents, c'est-à-dire à la fin du 17^{ème} siècle, elle n'a pas grande valeur historique.

Elle était censée amener la pluie, qu'elle ait débuté par beau ou par mauvais temps.

Pourquoi une telle popularité ? Est-ce à cause de ses reliques venues de Charroux, ou bien est-ce un saint dont la fête coïncidait avec un ancien culte païen local, tardivement christianisé ?

Et d'abord, de quel Maxime, ou Maximin, s'agit-il ?

Est-ce le légendaire évêque d'Aix, arrivé avec Lazare, Marthe et Marie, au premier siècle, et constructeur d'un oratoire Saint Sauveur qui deviendra la cathédrale d'Aix ? Il est fêté le 8 juin en Provence.

Est-ce l'Aquitain Maximin, devenu évêque de Trèves vers 325, défenseur de la tradition trinitaire, définie au concile de Nicée et combattant de la l'hérésie arienne ? Il est fêté le 29 mai.

Il serait le frère de Maixent, évêque de Poitiers, chez qui il meurt. Il semble logique que Charroux en ait possédé des reliques. Du moins cite-t-on à Charroux, en 1405, la présence de dents et doigts de Saint Maxime évêque et de Saint Maximin, confesseur.

La même dualité se retrouve avec, à la même date, les reliques de sainte Sigolène, vierge d'Albi et de sainte Ségolène du Poitou.

L'une d'entre elles va avoir un autel dans l'église et une chapellenie, fondée en son honneur et en celui de Saint Jacques, par la famille de Vassignac.

Bien que certains conciles aient prohibé les enterrements dans les églises, cette défense ne touche pas Collonges et les enterrements y sont nombreux, auprès des autels de St Nicolas, de Notre Dame de Pitié, de Saint Blaise et dans la double nef.

Et le cimetière grand dans tout cela ?

De quand date son nom, et qui a pu y être enterré ?

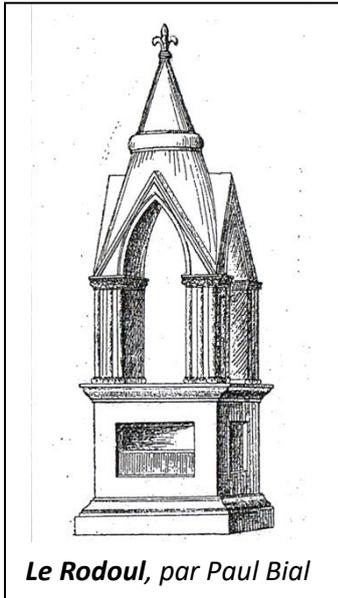
Nous allons voir que, si les collongeois défunts s'entassaient à l'intérieur de leurs deux édifices religieux et tout autour sur les places, ils manifestent une curieuse répugnance à l'endroit de ce qu'on appelle le cimetière grand.

¹ Paul Bial (1820-1903) fils du Colonel Jean-Pierre Bial (auteur des «Mémoires ou Souvenirs militaires de guerres de la Révolution et de l'Empire 1792-1814»). Paul Bial a publié entre autres ouvrages (voir data.bnf.fr) une Monographie de Collonges illustrée par Ernest Rupin : « Leodunum ou Le Puy de Vézy » (Brive imprimerie Roche, 1896). Ce recueil de souvenirs inclut et analyse diverses légendes et récits concernant Collonges, son histoire et celle de la région.

Un article consacré à Paul Bial a été publié dans le n°5 du *Petit Collongeois* (année 1988).

Le Rodoul

Paul Bial, là encore, rappelle un curieux monument édifié dans ce cimetière grand, et qu'il dessine en en donnant les proportions. Il s'agit d'une sorte de cénotaphe, ou monument funéraire, ayant contenu un ou deux corps, long de 2m et large de 1m20. Son style gothique permet de le faire remonter au 15^{ème} siècle. Il est surmonté d'une sorte de pinacle couronné d'une fleur de lis, qui n'a rien de chrétien. Il semble n'avoir aucun décor, ni aucune inscription.



Le Rodoul, par Paul Bial

S'agit-il d'un véritable tombeau, ayant contenu le corps d'un notable collongeois, ou bien d'un simple monument, érigé pour rappeler quelque évènement funeste ?

Paul Bial n'a pas connu la partie supérieure, détruite à la Révolution : il la dessine d'après la description faite par son père, ou sa tante. Enfant, il a joué dans la partie inférieure, qu'il qualifie de tombeau, mais qui paraît bien exigüe.

Ce monument a été détruit vers le milieu du 19^{ème} siècle, remplacé d'abord par une croix de pierre, puis par une statue de la Vierge.

On est donc réduit à des hypothèses : s'agit-il d'un monument commémoratif d'une catastrophe, peste ou massacre, et a-t-on enterré là les victimes de cet évènement ?

Est-ce le tombeau d'une famille notable qui n'a pas voulu se faire enterrer dans l'église, ni dans la chapelle ?

S'agirait-il d'un protestant ?

III La parenthèse protestante

Chacun sait qu'au 16^{ème} siècle, Collonges comme les autres bourgs de la vicomté de Turenne, excepté Martel, a adhéré, du moins pour une grande partie de sa noblesse et de sa bourgeoisie, à la Réforme calviniste.

Et cela, avant que le jeune vicomte, Henri de la Tour, ne mette le pied pour la première fois dans la vicomté, en 1575, à l'âge de 20 ans. Il est catholique et, à sa grande surprise, il découvre que la vicomté, laissée à elle-même depuis la mort de son père en 1557, à la bataille de Saint Quentin, est devenu un refuge et un havre de paix pour les élites protestantes de Brive et Tulle, villes ultracatholiques.

Le vicomte constate cette tranquillité « les protestants ne me faisaient pas la guerre, ni moi à eux. » Au bout de deux ans de réflexion, il se convertit à son tour, devient le lieutenant d'Henri de Navarre et transforme la vicomté en bastion du protestantisme.

Les abbés du 19^{ème} siècle, l'abbé Marche, auteur d'une détestable histoire de la vicomté, et autres abbés, ont noirci à plaisir cette époque, où des familles protestantes et catholiques ont vécu côte à côte, ont noué des alliances et ont fait des affaires.

Les abbés montent en épingle les controverses entre curés et pasteurs, les rares conversions obtenues à la suite de ces controverses.

La vérité est que les vicomtes ont maintenu la paix entre les deux religions, malgré les curés et les pasteurs. A Collonges, après l'édit de Nantes, les protestants ont rendu l'église aux catholiques et ont occupé la chapelle Saint Maximin, où certains d'entre eux se font enterrer.

Après 1642 et la mort de la très calviniste duchesse douairière, Elisabeth de Nassau, son fils Frédéric Maurice, duc de Bouillon et vicomte de Turenne, rend publique son abjuration, introduit des capucins à Turenne. Il a dû reprendre la chapelle St Maime aux protestants, qui se réunissent dans

leurs maisons, dont l'Hôtel de Vassignac à côté de l'église, le château de Vassignac, près du cimetière grand, ou l'Hôtel de Beauchesne, appelé improprement l'Hôtel de Benges.

Les protestants s'enterrent dans leurs propriétés et comme ils sont nobles ou bourgeois, leurs domaines peuvent être très vastes et lointains.

Lors de la révocation de l'édit, ils ont le choix entre l'exil et la soumission, plus ou moins sincère. Les pénitents créés à cette époque voient soudain leurs rangs se gonfler brusquement, alors que ce genre de confréries avait fait l'objet, au 16^{ème} siècle, des moqueries des réformés.

En apparence, tout est rentré dans l'ordre. La contre-réforme multiplie les décors pieux, les crucifix, les retables, les processions, toutes ces manifestations extérieures du zèle catholique.

Mais un certain esprit frondeur est demeuré. Il va se manifester au 18^{ème} siècle, lorsque les esprits se seront un peu libérés.

IV Procès du XVIIIe siècle

L'emplacement de la fontaine de Collonges : grande rue ou cimetière grand ?

En 1757, le sieur Sinson projette de remplacer la fontaine publique qui se trouve dans la rue principale, devant la maison de la Sirène et la porte qui mène à l'église, par une fontaine et un abreuvoir que l'on construirait au cimetière grand, sous les maisons du barry de la Conche. Il explique que le projet Taulane, qui consiste à laisser la fontaine au bout de la rue droite, a le défaut d'être établi dans un endroit trop étroit, rendant impossible la construction d'un abreuvoir et d'un réservoir pour les incendies.

Au contraire, le grand cimetière est propre à cet usage. Il est vaste et c'est un terrain public.

Mais la communauté prend feu et adresse une supplique à l'intendant. Elle fait remarquer qu'il y a 200 ans que la fontaine existe, au bout de la rue menant les eaux, venues du Martret. C'est un emplacement plus commode pour la majorité des habitants. Contre le projet Sinson, les habitants déclarent qu'il leur sera désagréable d'aller puiser de l'eau, parmi les corps morts, car l'autre cimetière étant trop petit, on est obligé d'y enterrer dans les temps de fréquentes mortalités.

Contrairement aux dires du sieur Sinson, l'endroit n'est pas public, il ne l'est que pour les morts et il appartient à la fabrique de l'église, qui y a planté là des noyers dont l'huile sert au luminaire. On ne pourra pas y faire passer des canalisations sans endommager les racines de noyers et les noix seront mises au pillage.

Enfin, dernier argument : il serait bien douloureux de voir les ossements de leurs ancêtres, exposés aux fers de chevaux et insultés par les indiscretes locutions des voituriers, qui viendraient abreuver leurs chevaux dans le cimetière.

Le projet Sinson ne verra donc le jour qu'en 1760, mais une fontaine sera maintenue au bout de la grande rue.

Il n'empêche : l'opinion des collongeois est assez curieuse. Ils ont converti le cimetière grand en champ de noyers. Ils reconnaissent qu'on n'y enterre qu'en temps d'épidémies et ils continuent à s'entasser dans « l'autre cimetière » entre l'église et la chapelle saint Maximin.

Le cimetière grand semble être un objet de répulsion, mais aussi d'attraction, puisque, toujours selon Paul Bial, on y tient des assemblées religieuses, lors des Rogations et on y fait les feux de la Saint Jean.

L'exigüité du cimetière et l'interdiction d'inhumer dans les églises vont être l'objet d'un second conflit entre les habitants et le syndic fabricien de l'église. Il s'agit de trouver un emplacement pour un nouveau cimetière. Nous sommes à la veille de la Révolution, en 1781.

L'emplacement d'un nouveau cimetière

22 juillet 1781, à Collonges, jour de dimanche, à la sortie des Vêpres, qu'on vient célébrer dans l'église du lieu de Collonges

Le peuple assemblé sur la place publique du lieu, au son de cloche, en la manière accoutumée. L'assemblée, convoquée à la requête du syndic fabricant de l'église, par affiche publique, qu'il a fait apposer ce matin même à la porte de l'église, et encore, par un autre son de cloche, qu'il a fait faire à la sortie de la messe, pour délibérer et choisir un local propre pour la construction du nouveau cimetière de la grandeur d'environ deux quartonnées.

Sur ce, le peuple étant assemblé, avec plusieurs principaux habitants, et nous Jacques-Christophe de Vézy du Pouget, avocat en P. juge ordinaire de la chatell. de Collonges, assisté de notre greffier, le procureur fiscal ne s'y trouvant pas, voyant que l'assemblée ne délibérait rien et qu'au contraire la populace ne faisait que murmurer, les uns disant : la paroisse n'était pas en état de faire cette dépense, d'autres, qu'ils ne voulaient pas de cimetière, qu'ils se faisaient enterrer dans leur jardin, d'autres encore qui disaient qu'on fit d'eux comme des bêtes, qu'on les jette dans un fossé, d'autres encore qui murmuraient d'une autre façon.

Nous, juge, nous leur aurions représenté honnêtement, que tous ces propos n'aboutissaient à rien. Que le roi ne voulait plus qu'on enterra dans les églises et le cimetière actuel, outre qu'il est situé dans l'enceinte dudit lieu, se trouve insuffisant pour contenir tous les cadavres qu'il pourrait y avoir à l'avenir ; il fallait, de toute nécessité, choisir un endroit propre de la grandeur d'environ 2 quartonnées, pour en construire un nouveau.

Sur quoi, le syndic fabricant aurait crié que si quelqu'un savait un endroit propre pour cela, il n'avait qu'à parler et la plupart des gens n'ont rien dit. Nous, juge susdit, avec d'autres, aurions répondu que nous pensions et estimions qu'il y avait dans les environs de Collonges, plusieurs endroits, qui nous paraissaient propres pour cela, et nommément, celui qui est appelé le Claux de la Veyrie, secondement celui qui s'appelle la Combe de Chauzède, troisièmement celui qui appelé Las Chanabals ;

Qu'on pourrait commencer par fouiller ces lieux là et, à supposer qu'il n'y eut pas assez de terre, on irait ensuite ailleurs.

Sur quoi, la majeure partie de l'assemblée aurait continué à dire que la paroisse n'était pas en état de faire cette dépense, qu'il n'y avait qu'à se faire enterrer chacun chez soi, ou à le transporter au communal appelé le grand cimetière.

Sur quoi, nous, juge susdit, aurions encore représenté qu'il ne pouvait pas être transporté en cet endroit, attendu qu'outre qu'il est situé dans l'enceinte du lieu, plusieurs autres raisons s'y opposaient, que personne n'ignorait que Mr Verliac, procureur du Roi à Brive, s'étant transporté dernièrement à Collonges aurait dit qu'il y avait 10 raisons pour une, pour ne pas le mettre là. Il faut remarquer que ce communal, outre une fontaine qu'on y a conduit, il y a environ 20 ans et un abreuvoir qu'on y a construit, il est entouré de maisons et de jardins de tous les côtés, qu'il peut être d'une contenance d'environ 4 quartonnées, traversé de plusieurs chemins publics, éloigné tout au plus du cimetière actuel de 28 à 30 toises et ce dernier confrontant par le haut avec l'église, chemin entre eux, ce qui est facile à vérifier et en conséquence, nous juge, avons encore répété à la dite assemblée, qu'il serait à propos de faire fouiller un de ces locaux que nous venions de nommer, que nous pourrions nous y transporter demain, ou après-demain, environ les 6 H du matin.

Pour lors, la populace, haussant la voix, nous aurait dit que nous pourrions nous y transporter, comme nous voudrions, y faire fouiller, si bon nous semblait, mais que j'y serai seul, que personne n'y viendrait avec moi. En un mot, on ne voulait pas de cimetière, que chacun se ferait enterrer chez soi, comme il voudrait.

Ce que voyant, nous nous sommes retirés et, du tout, nous avons dressé procès verbal, suivant ce que nous aurait dit de faire le procureur du Roy de Brive, à supposer que lors de la convocation de l'assemblée, on ne décida rien.

Fait à Collonges 22 juillet 1781.

Voici donc une autre manifestation, qui sent fort cet esprit « tenant du républicain » que les intendants du roi à Limoges reprochaient tant aux ex-viscomtins.

Il n'est plus question d'humble supplication à l'intendant, mais de remarques insolentes faites au juge de la châtelainie.

On parle de se faire enterrer dans son jardin ou jeter dans un fossé, mais on accepte à la rigueur d'utiliser le communal, appelé le grand cimetière.

Les arguments du juge ont de quoi surprendre : il s'oppose à l'utilisation du cimetière grand, sous prétexte qu'il est trop grand, trop proche des maisons et de l'ancien cimetière !

Une fois encore on se trouve devant un mystère pourquoi cette répulsion-attraction pour ce grand espace vide ? On aimerait connaître les dix raisons de ne pas l'utiliser avancées par le procureur du roi de Brive.

Aucune décision n'est prise et le vieux cimetière continue à être utilisé durant une soixantaine d'années. Paul Bial se souvient de cet étroit cimetière en terrasse, côté sud de la chapelle, avec son mur très élevé, qui s'écroulait et laissait voir les morts.

Quant au cimetière grand, il est, le 14 juillet 1790, le théâtre d'une solennelle fête de la Fédération. A cette occasion et de nombreuses fois encore il sert de place d'armes pour les défilés de la garde nationale.

Le 9 juillet 1793, dans l'exaltation révolutionnaire, a lieu la destruction d'un monument de la féodalité, autrement dit le fameux Rodoul.

Il faut conclure. En 1842, le cimetière est devenu réellement trop petit. Le conseil municipal se met en quête d'un nouvel emplacement.

Il n'est pas question des trois endroits proposés en 1781, Claux de la Veyrie, combe de Chauzède ou Chanabals, mais du terrain Lesturgie.

Malgré une pétition contre le déplacement du cimetière, on pratique des fouilles dans la pierraille jusqu'à 2m de profondeur (!) pour trouver des gros blocs de pierre de 5m sur 5 (!), ce qui oblige à s'arrêter.

Le temps passe et, en 1844, lorsqu'on démolit la tour de la maison d'école (ex-prieuré), on réserve les bonnes pierres pour le mur du cimetière futur.

Plusieurs terrains sont proposés : la terre des Combes à Antoine Ponchet, fils à feu Bonaventure, mais il est trop petit et en terrasse ; celui des Combes à Mr de Vézy, et celui de la Fontneuve à Mr de la Petite sont trop rocaillieux...

Je laisse à un collongeois plus courageux que moi, le soin de découvrir dans les registres de délibérations municipales, l'acte final de cette longue histoire !

Et je n'ai toujours pas résolu l'énigme du cimetière grand. Au fil de nos lectures, je n'ai recueilli que des témoignages contradictoires.

Paul Bial nous dit qu'il a vu dans sa jeunesse, pratiquer de profondes tranchées dans ce terrain (pourquoi ces tranchées ?) et ces fouilles rendirent au jour, de nombreux sarcophages en pierre (où sont-ils ?) qu'il juge, d'après ses souvenirs, remonter au 2^{ème} ou 3^{ème} siècle (au temps des incinérations et des petits coffres en pierre de grès ?).

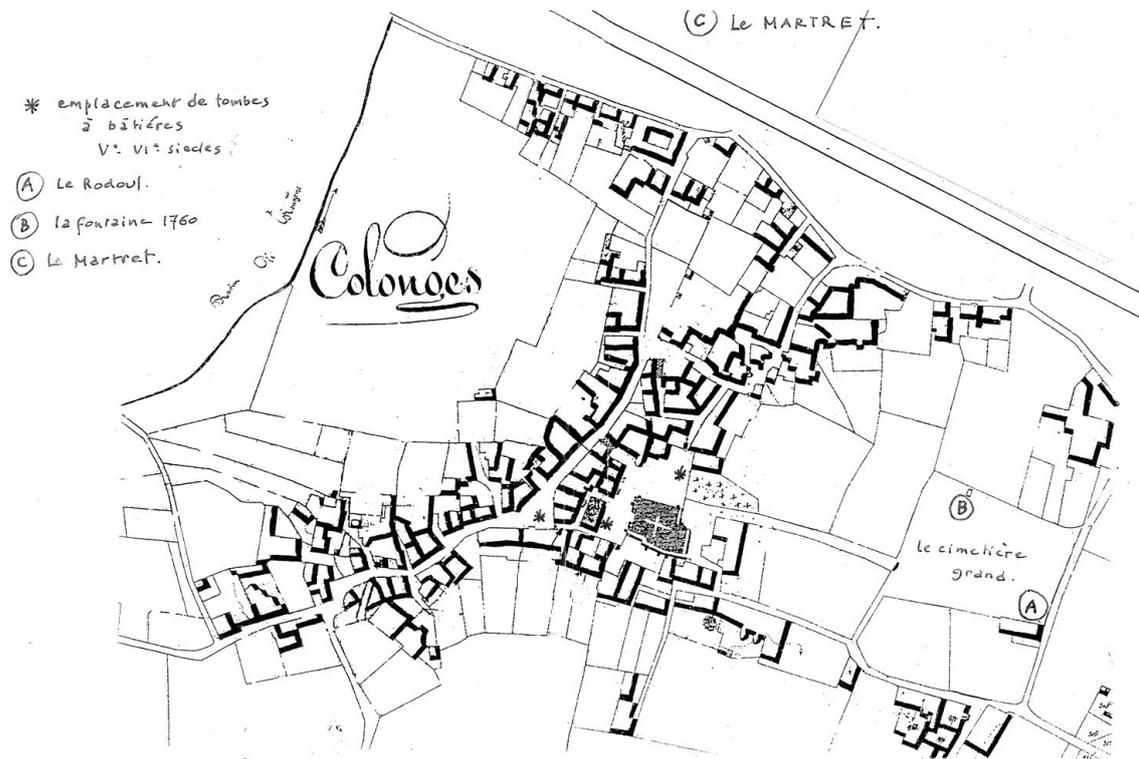
Ce témoignage est infirmé par ses successeurs, historiens de Collonges, tels que Gabriel Soulié, ou Paul Faige, qui ne parlent de sarcophages, qu'autour de l'église et ne les datent pas d'une époque aussi reculée.

Ainsi, le mystère demeure : si le cimetière grand n'a servi qu'en temps d'épidémie, les corps recouverts de chaux et enfouis à la hâte, n'ont aucune chance d'offrir leur lamentable passé à notre curiosité.

Marguerite Guély, Décembre 2018,

Texte édité par l'association Les Amis de Collonges

Extrait du cadastre « Napoléon » (début 19^{ème} siècle)



Vue actuelle du Cimetière grand (cliché Brigitte Albert)

Revue de presse : La Montagne (Brive, 3-11-2018) et la Vie Corrézienne (x-11-2018)